



Mikaël Hugonnet, nouveau président de l'Ordre des experts comptables

mardi 21 février 2017, par [lpe](#)

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée a un nouveau président : Mikaël Hugonnet vient de succéder à Dominique Jourde qui occupait ce fauteuil depuis 2012.

Originaire de Niort et âgé de 44 ans, Mikaël Hugonnet est l'un des deux associés du cabinet Hugonnet-Ménard, qui emploie vingt-quatre collaborateurs sur trois sites (Parthenay, Futuroscope et Ruffec). Tête de liste du syndicat professionnel IFEC (Institut français des experts comptables) depuis 2013, le nouveau président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Poitou-Charentes-Vendée connaît parfaitement son institution. Depuis son premier engagement en 2005, il a siégé dans plusieurs commissions, avant d'être élu vice-président en 2009. Ce nouveau mandat de deux ans, constitue, à ses yeux, « *une parfaite continuité* » de son investissement « *au sein de la profession depuis 15 ans. Mon objectif, durant ces deux années, est de contribuer à entretenir et développer un lien de proximité et d'écoute entre notre institution et tous les confrères de notre territoire, afin de répondre à leurs besoins, leurs attentes, leurs aspirations et leurs interrogations* ».

A noter que Mikaël Hugonnet a présidé jusqu'à juin dernier le Club des entreprises de Gâtine (Deux-Sèvres) et qu'il est devenu, en novembre 2015, juge consulaire près du Tribunal de commerce de Niort.

Pour débiter sa mandature, Mikaël Hugonnet et ses collègues ont prévu de s'attaquer à l'un des grands chantiers de 2017, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, inscrit dans la dernière Loi de finances. Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Poitou-Charentes-Vendée accompagnera la profession dans sa mise en place. « *Lorsque les outils informatiques seront prêts, les cabinets*

devront se former et répondre aux interrogations de leurs clients. Nous devons rassurer et accompagner les chefs d'entreprise en les conseillant et les guidant dans cette mise en place. Il ne faut pas oublier qu'à partir de janvier 2018, les employeurs deviendront les seuls responsables du recouvrement de cet impôt. Nous aurons donc un rôle important de validation des différentes données fournies. »

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Poitou-Charentes-Vendée regroupe la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Vienne ainsi que la Vendée. Sur ce territoire, la profession compte 550 experts-comptables et 75 experts-comptables stagiaires. Ils évoluent au sein de 670 cabinets, qui emploient au total plus de 4 200 salariés pour quelque 50 000 entreprises clientes.